

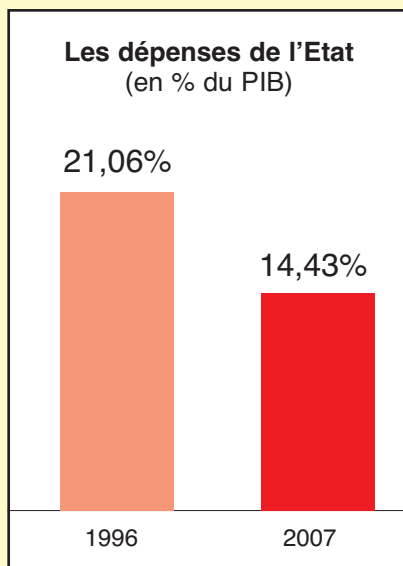
La loi de finances 2007 :

Un désengagement de l'Etat qui s'accroît

Après les éléments de première analyse parus dans le n° 129 de Fonction publique et l'interview de Bernard THIBAULT qui constituait le dossier du mois dernier, il nous a semblé important de poursuivre, à partir d'éléments complémentaires, les analyses sur cet enjeu essentiel que constitue la loi de finances pour 2007.

Une spirale vertigineuse de reculs

Il n'est pas inutile ici de rappeler quelques données qui soulignent la chute considérable du budget de l'Etat ces dernières années.



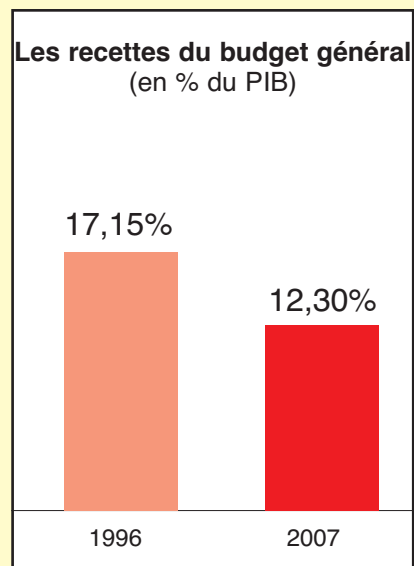
Ce recul, qu'il ne faut pas hésiter à qualifier d'historique (pour mémoire, en 1983, les dépenses de l'Etat représentaient 26,9 % du PIB), est synonyme d'un désengagement massif de l'Etat et d'une amputation toute aussi massive des moyens de l'intervention publique.

Des ressources prélevées de manière inéquitable

Les recettes du budget de l'Etat sont, pour l'essentiel, constituées par les prélèvements fiscaux.

Et ce, en sachant qu'étalonner le budget de l'Etat n'a de sens que rapporté aux richesses créées, c'est-à-dire, au Produit Intérieur Brut.

A cette aune, les 2 comparatifs qui suivent sont (malheureusement) particulièrement éloquents :



Sur les 4 types d'impôt qui rassemblent environ 90 % des sommes collectées, seul 1 – l'impôt sur le revenu – est progressif, les 3 autres étant soit proportionnels (la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur les sociétés), soit fixe (la taxe intérieure sur les produits pétroliers).

Un impôt est dit proportionnel quand le même pourcentage s'applique lors de l'achat d'un bien quel que soit sa valeur.

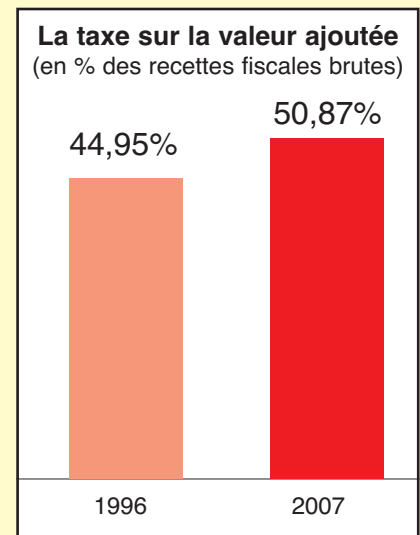
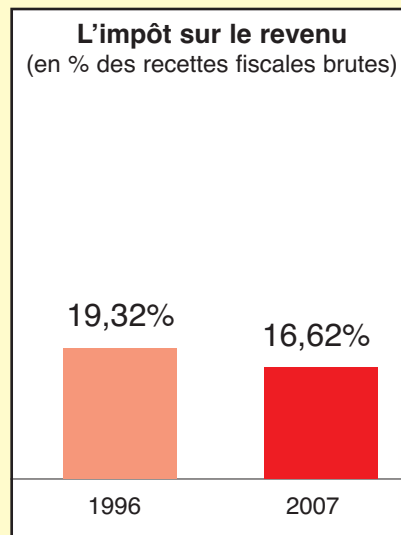
Un prélèvement est progressif quand sur son taux s'élève avec le montant de son assiette.

Le dossier

La conséquence évidente, c'est que les impôts proportionnels pénalisent davantage les ménages aux faibles ressources que ceux à hauts revenus.

En dépit de l'inéquité induite par l'impôt proportionnel lorsqu'il occupe une part trop importante de la fiscalité, c'est pourtant celui-ci qui est privilégié depuis plusieurs années.

Les tableaux qui suivent sont, de ce point de vue, terriblement édifiants.



Le budget 2007 et...

Le MINEFI

Alors que ses services ne disposent plus aujourd'hui des moyens suffisants pour répondre aux besoins des populations, 2 988 suppressions de postes sont envisagées au MINEFI dans le PLF 2007. Avec l'élaboration et la généralisation des contrats dits « de performance », le ministère procède à une véritable planification pluriannuelle des suppressions d'emplois. Pour la période 2006/2008, sont d'ores et déjà annoncées 3890 suppressions d'emplois à la direction générale des impôts (DGI), 2740 à la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), 650 à la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et 45 à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Sous l'emprise des effets produits par ces plans pluriannuels, les restructurations, l'introduction et l'amplification des logiques de rendement et de la culture dite « du mérite », le ministère et ses directions générales s'attaquent aujourd'hui aux droits et garanties des personnels sur fond de mal être voire de véritable souffrance au travail.

Depuis plusieurs mois à la DGDDI et plus récemment dans la quasi-totalité des directions du ministère, les personnels se mobilisent dans l'unité avec leurs organisations syndicales. C'est notamment le cas aux Monnaies et médailles où le rapport de force entend peser sur les débats parlementaires en cours, pour obtenir notamment le maintien des statuts des fonctionnaires et ouvriers d'Etat.

Lors d'une semaine d'action du 11 au 15 décembre toutes les directions du MINEFI se sont retrouvées dans des actions multiples allant jusqu'à la grève. Dans cette période de fin d'année, la conflictualité au sein du MINEFI est donc particulièrement forte avec notamment des mouvements de grèves convergents (DGDDI, DGI, Trésor..).

A la DGDDI, un premier recul a été obtenu puisque les ministres viennent d'ouvrir des négociations pour une autre réforme du dédouanement avec suspension des expérimentations prévues début 2007. Les discussions sont en cours entre le ministère et l'intersyndicale en présence des fédérations.

A ce déséquilibre préjudiciable au plus grand nombre et préoccupant, il convient d'ajouter que la baisse de l'impôt sur le revenu telle qu'elle est menée est, par elle-même, également une source d'inéquité : D'abord, elle ne concerne que la moitié des ménages – celle qui est imposable – et, ensuite, elle bénéficie surtout aux salaires les plus importants.

Deux exemples, parmi d'autres, suffisent à le démontrer : plus des 2 tiers des allègements sont allés aux 10 % des Français les plus riches et le taux marginal – tranche maximale de barème des impôts – est passé de 56,8 % en 1997 à 40 % en 2007 (rappelons que ce taux ne s'applique qu'à la fraction de salaire supérieure à 66.679 euros).

Des recettes qu'il faut accroître

Clairement, pour la CGT, ce ne sont pas les dépenses qu'il faut sans cesse comprimer, au détriment des missions publiques, mais ce sont bien les recettes qu'il faut augmenter.

D'ailleurs, précisons qu'un budget de l'Etat remis au même taux de PIB qu'en 1996

(cf graphiques ci-dessus), ce serait, pour 2007, environ 90 milliards d'euros supplémentaires.

Dès lors qu'on en a la volonté, les pistes sont nombreuses qui indiquent où les moyens sont à rechercher.

Citons entre autres :

- La taxation des produits financiers des entreprises (80 milliards d'euros qui échappent à tout pré-lèvement social).
- La fin des exonérations de cotisations patronales qui vont coûter près de 26 milliards d'euros en 2007.
- La remise en cause des allègements fiscaux consentis aux entreprises (7,5 milliards depuis 2002).
- S'il faut baisser la TVA (par exemple, instituer une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité), il faut réabonder significativement l'impôt sur le revenu. Bien entendu, il faut le faire en mettant à contribution les hauts revenus par un retour à une plus grande progressivité de l'impôt (sait-on suffisamment, en particulier, qu'en 2005 les patrons du CAC ont empoché en moyenne, seulement en salaire, 2,27 millions d'euros, soit plus de 90 millions d'euros au total ?).
- Il faut aussi prendre davantage sur les dividendes versés aux actionnaires (pour les seules entreprises du CAC 40, ce sont 24 milliards d'euros versés en 2005).
- L'impôt sur les grandes fortunes doit être revu. Il y a de la marge quand on sait qu'un couple sans enfant déclarant un patrimoine de 800.000 euros s'acquitte d'un impôt de 275 euros annuels au titre de l'ISF et que ce même ISF représente à peine 1 % des rentrées fiscales

Le budget 2007 et...

L'EDUCATION NATIONALE

Dans le budget 2007, les crédits consacrés aux missions de l'enseignement scolaire se montent à 58,3 milliards. En euros constants, la baisse enregistrée est de 0,6 % entraînant, entre autres, la suppression nette de 8 700 emplois.

- 1 800 suppressions censées prendre en compte le reflux démographique dans le secondaire, alors que l'arrivée de 40 000 élèves supplémentaires dans le primaire se traduit par 500 créations de postes, c'est-à-dire moins qu'en 2006, malgré un flux d'élèves comparable ;
- 3 600 sont consécutifs à la baisse des postes aux concours 2006 ;
- 2 800 concernent les décharges statutaires (heures affectées à des tâches spécifiques ou rémunérant des travaux supplémentaires).

Le Ministre de l'Education a beau affirmer que le taux d'encadrement des élèves ne baissera pas, il faudra plus qu'une telle autosuggestion pour convaincre les personnels et les parents du bien-fondé de tels propos. Placés devant les suppressions d'emplois et leur cortège de fermetures de classes, de disparitions d'options, de suppressions de dédoublements, ou constatant le recul de 12 % en 5 ans de la scolarisation des 2 ans, ils ont du mal à souscrire à des propos aussi lénifiants.

En 2007, le nombre de places ouvertes aux concours est maintenu mais on voit mal comment on aurait pu descendre en dessous du seuil de 2006 qui, avec 6 300 postes en moins par rapport à 2005, correspond au plus bas étiage de recrutement de ces dernières années.

Globalement, en 2007 comme en 2006, ces chiffres ne permettront pas d'assurer le remplacement de tous les départs en retraite, estimés par le ministère lui-même sur la période 2006/2010, en moyenne à 17 500 dans le premier degré et à 14 800 dans le second, soit un déficit de 5 500 places dans le premier degré et de 6 800 dans le second.

Les choix antérieurs sont confirmés et amplifiés. Depuis 2002, ce sont près de 100 000 emplois d'encadrement éducatif qui ont été rayés de la carte, dont 25 000 postes d'enseignement.

Les réductions d'effectifs sont envisagées à partir d'un seul angle comptable et leurs conséquences au plan de la qualité du service public sont complètement ignorées.

C'est le sens des audits dits de "modernisation" dont l'objectif, selon le rapport du sénateur UMP P. Marini, devrait permettre d'aller plus loin "dans le remplacement des absences de courte durée" et d'aboutir "à une meilleure gestion de la masse salariale, ce qui devrait logiquement conduire à de nouveaux arbitrages entre recrutement et temps de travail supplémentaire, évidemment rémunéré" (sic). Pour y parvenir, dit-il, il faudra des "réformes plus ambitieuses" et "plus risquées en termes de conflit social", évoquant, entre autres, "l'enseignement de deux matières par les professeurs de collège et de lycée" et "l'affectation sur une zone géographique et pas sur un seul collège ou lycée" ...

Tout un programme... qui a amené l'ensemble des organisations syndicales de l'Education à appeler les personnels à la grève le 18 décembre !

Un enjeu de société

La place du budget de l'Etat ne saurait être réduit à une simple variable d'ajustement économique. A travers cette question, c'est bien d'un enjeu fondamental de société dont il s'agit.

A l'inverse des thuriféraires du tout libéral, la CGT estime qu'il faut redimensionner les moyens budgétaires de l'Etat, dans une perspective de complémentarité avec ceux des services publics territoriaux et de l'hôpital public.

Pour qui souhaite une société soli-

daire, équitable, porteuse de progrès pour tous, c'est indiscutablement la voie à suivre.

C'est en tout cas celle que nous continuerons d'emprunter et celle que nous continuerons à défendre.

Trop de prélèvements obligatoires ?

Parlons en !

D'aucuns ne manqueront pas, au vu des propositions de la CGT, de les taxer d'irresponsables, en particulier, parce que accroître les recettes budgétaires, c'est accroître les prélèvements obligatoires.

Et les mêmes d'ajouter que le taux des prélèvements obligatoires a atteint, en France, des sommets qui pénalisent les citoyens et l'économie.

A la vérité, rien n'est plus contestable.

D'abord, précisons que la notion de prélèvements obligatoires recouvre globalement 2 catégories de prélèvements : les impôts d'un côté, les cotisations sociales dans les régimes obligatoires de l'autre.

Ensuite, que les frontières de ces prélèvements obligatoires avec d'autres dépenses sont floues et poreuses. Par exemple, le régime additionnel obligatoire sur les pensions augmente les prélèvements obligatoires. Or, les fonctionnaires pouvaient auparavant cotiser librement à la PREFON (avec des effets similaires), mais cela ne rentrait pas dans les prélèvements obligatoires (c'est d'ailleurs encore vrai aujourd'hui).

On voit donc que les comparaisons internationales sont plus que délicates et sujettes à caution.

Cependant, hasardons-nous y quelques instants. En premier lieu, le taux des prélèvements obligatoires est de 44 % en France en 2005, quasi certainement de 44 % également pour 2006 et, selon les prévisions officielles, de 43,7 % en 2007. Ce taux n'est pas si éloigné que cela de la moyenne de l'Union Européenne qui, en 2003,

était de 40,6 %.

Mais surtout, et c'est le second point, des éléments essentiels méritent d'être soulignés.

En effet, le taux de prélèvements obligatoires apparaît plus faible dans les pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances et des fonds de retraite privés et, de ce fait, ne constituent pas des prélèvements obligatoires.

Or, selon l'OCDE, la France consacrait 16,7 % du PIB à ses prélèvements obligatoires en matière de sécurité sociale en 2003 ; les Etats-Unis 6,9 % et le Royaume-Uni 6,4 %.

Ainsi, à dépenses égales en matière de prélèvements sociaux obligatoires, les Etats-Unis tutoient alors le taux de prélèvements obligatoires de la France et le Royaume-Uni la dépasse ! En étendant cet exercice à de plus grandes entités, le résultat est encore plus édifiant puisque la France se retrouve très en deçà de la moyenne de l'Union Européenne et de celle de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Autrement dit, le vrai débat se situe entre un choix de prélèvements obligatoires organisant la solidarité nationale et un choix laissant une grande partie de la protection sociale à des solutions individuelles et à l'appétit du secteur privé.

Comme on dit : pour la CGT, il n'y a pas photo !